

CONSEIL REGIONAL
2, 3 et 4 février 2012

Vœu présenté par les groupes PS – PC – BE – UDB - EELV

Soutien aux jeunes étrangers scolarisés en France

Considérant d'une part que la circulaire du 31 mai 2011 relative à la maîtrise de l'immigration professionnelle et aux étudiants étrangers a suscité, ces derniers mois, de très vives réactions.

Nombre d'associations, syndicats, collectifs de diplômés étrangers des grandes écoles, universités... se sont mobilisés contre cette circulaire.

Alors que de nombreux rapports se félicitent de la mobilité internationale, de l'accueil et le séjour des étudiants étrangers, recommandent d'améliorer l'attractivité de nos universités, la circulaire va à l'opposé des attentes et des besoins exprimés.

Cette circulaire administrative a mis dans une situation dramatique de nombreux diplômés étrangers, dont certains très qualifiés se sont vu refuser la possibilité de rester travailler en France lors de leur procédure de renouvellement de leur titre de séjour. Ceux-ci ont dû rentrer dans leur pays ou s'exiler dans des pays plus accueillants.

La modification du 12 janvier 2012 de cette circulaire est certes une avancée mais ne revient pas sur l'essence même du texte qui stigmatise une population d'étudiants, affaiblit pour longtemps la tradition d'ouverture sur le monde de notre pays, nuit au rayonnement scientifique et universitaire de la France dans le monde et au final appauvrit notre potentiel de développement économique.

La Région Bretagne fait le choix inverse. Celui de contribuer au rayonnement culturel et scientifique de notre région, de bâtir des liens solides et durables, de conforter l'attractivité de notre économie.

Et Considérant d'autre part que la multiplication d'arrestations, de placements en centre de rétention, et d'expulsions de jeunes lycéens, de jeunes apprentis et d'étudiants sans papiers, au titre de la politique gouvernementale de lutte contre l'immigration, va à l'encontre du droit à l'éducation.

En conséquence, le Conseil régional de Bretagne :

- **Demande** à Messieurs les ministres de l'intérieur, du travail et de l'enseignement supérieur et de la recherche de supprimer purement et simplement cette circulaire injuste et inefficace.
- **Demande** au gouvernement de garantir aux étudiants, lycéens et apprentis inscrits dans un établissement scolaire ou universitaire du territoire français la possibilité d'aller au terme de leurs études.

Adopté à la majorité par la Commission 6